

# La Semaine Religieuse

DE  
Québec

VOL. XVII

Québec, 27 mai 1905

No 41

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

## SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 641. — Les Quarante-Heures de la semaine, 641. — Lettre encyclique de N. S. P. Pie X, 642. — Chronique diocésaine, 648. — Monsieur l'abbé Fortunat-Léonide Pelletier, 649. — A propos du Congrès eucharistique de Rome, 650. — Itinéraire de la Visite pastorale, 650. — Les trois messes du jour des Morts, 651. — Le Bienheureux Vianney, 653. — Les Juifs et les origines de l'Inquisition espagnole, 653. — Bibliographie, 654.

## Calendrier

— o —

28	DIM.	b	V apr. Pâques. S. Augustin, évêque et confesseur. <i>Kyr.</i> des dbls. II Vêp., mém. du suiv. et du dim.
29	Lundi	†b	Rogations. S. M. Magdeleine de Pazzi, vierge. (27)
30	Mardi	b	Rogations. S. Anselme, év. et docteur. (21 avril)
31	Merc.	b	Rogations. S. Angèle de Mérici, vierge.
1	Jeu.	b	ASCENSION. (d'oblig.). 1 ct. <i>Kyr.</i> 2 ton. II Vêp; mém. du suiv.
2	Vend.	b	Notre-Dame de Grâce, <i>dbl. maj.</i> (hier)
3	Sam.	†b	De l'octave.

## Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

29 mai, Couvent de Saint-Damien. — 31, Hôtel-Dieu de Québec. — 2 juin, Saint-David.

## LETTRE ENCYCLIQUE

DE NOTRE TRÈS SAINT PÈRE PIE X

*(Suite et fin.)*

## LES PRESCRIPTIONS DU CONCILE DE TRENTE

C'est pourquoi le très saint Concile de Trente, traitant des pasteurs des âmes, édicte que le premier et plus grand devoir de ceux-ci est d'instruire le peuple chrétien. Il leur ordonne donc de parler au peuple de la religion au moins le dimanche et les jours de fête solennels et chaque jour pendant l'Avent et le Carême, ou tout au moins trois fois par semaine. Ce n'est pas tout : il ajoute en effet que les curés sont tenus, au moins les dimanches et jours de fête, soit par eux-mêmes, soit par d'autres, d'instruire les enfants des vérités de la foi et de leur apprendre l'obéissance envers Dieu et leurs parents.

Lorsqu'il s'agit de la réception des sacrements, il leur ordonne d'instruire de la nature de ceux-ci ceux qui doivent les recevoir et de le faire dans un langage facile et vulgaire.

Notre prédécesseur Benoît XIV, dans sa constitution *Etsi minime*, a ainsi résumé et renouvelé les prescriptions du très saint Concile : *Deux missions sont spécialement imposées par le Concile de Trente à ceux qui ont charge d'âmes : l'une est de parler au peuple des choses divines les jours de fêtes ; l'autre est d'instruire les enfants et tous les ignorants de la loi divine et des rudiments de la foi.*

C'est à bon droit que le très sage Pontife distingue ces deux devoirs : celui du sermon que l'on appelle vulgairement explication de l'Évangile, et celui de l'enseignement de la doctrine chrétienne. En effet, il en est peut-être qui, désireux de diminuer leur travail, se persuadent que l'homélie peut tenir lieu de catéchisme. Il est évident pour quiconque réfléchit que cette opinion est fautive. L'allocution sur l'Évangile s'adresse en effet à ceux qui doivent déjà être imbus des éléments de la foi. On peut la comparer au pain distribué aux adultes. L'enseignement du catéchisme, au contraire, est le lait, ce lait dont l'apôtre saint Pierre voulait qu'il fût désiré sans malice par les fidèles comme par les enfants à peine nés.

En un mot, la fonction des catéchistes consiste à prendre une vérité concernant la foi ou les mœurs chrétiennes et à la mettre en lumière sous tous ses aspects. Comme, en outre, le redressement de la vie doit être le but de l'enseignement, le catéchiste doit établir un parallèle entre les préceptes de vie que Dieu nous a donnés et la manière dont les hommes vivent réellement ; il faut ensuite, se servant d'exemples opportuns et sagement choisis, soit dans les saintes Ecritures, soit dans l'histoire ecclésiastique, soit dans la vie des saints personnages, persuader les auditeurs et leur montrer du doigt pour ainsi dire de quelle façon ils doivent ordonner leur conduite ; il faut enfin terminer par des exhortations afin que les assistants conçoivent l'horreur des vices, s'en détournent et suivent la vertu.

#### EXCELLENCE DE L'INSTRUCTION CATÉCHISTIQUE

Nous savons, à la vérité, que la charge de transmettre ainsi la doctrine chrétienne déplaît à beaucoup, car elle n'est appréciée qu'à une faible valeur et semble peut-être peu susceptible de conquérir la faveur populaire. Nous pensons cependant qu'une telle appréciation dénote des esprits qui se laissent conduire par la légèreté plutôt que par la vérité. Certes, nous ne refusons pas l'éloge dû aux orateurs sacrés qui, dans un zèle sincère pour la gloire divine, s'attachent, soit à venger et à défendre la foi, soit à louer les saints. Mais leur travail exige un autre travail préalable : celui des catéchistes. Si ce labeur manque, les fondements font défaut, et ceux qui édifient la maison travaillent en vain. Trop souvent les discours les plus ornés, qui sont écoutés avec applaudissement par les assemblées les plus nombreuses, ont pour seul résultat de chatouiller les oreilles et n'émeuvent aucunement les cœurs. L'enseignement du catéchisme, au contraire, quoique humble et simple, mérite qu'on lui applique ces paroles que Dieu prononce par l'intermédiaire d'Isaïe : *De même que la pluie et la neige descendent du ciel et n'y retournent pas, mais abreuvent la terre, la pénètrent, y font pousser les germes, procurent de la semence à celui qui sème et du pain à celui qui mange ; ainsi sera la parole qui sortira de ma bouche : elle ne reviendra pas inutile vers moi, mais elle fera ce que j'ai voulu, et elle prospérera dans les choses pour lesquelles je l'ai envoyée.*

Nous pensons qu'il faut juger de même des prêtres qui, pour mettre en lumière les vérités de la religion, écrivent de labo-

rieux ouvrages ; ils méritent évidemment pour cela de grands éloges. Mais combien trouve-t-on de gens qui lisent des livres de ce genre de manière à en tirer un fruit correspondant au travail et aux désirs de l'auteur ? Au contraire, l'enseignement de la doctrine chrétienne, s'il est bien fait, apporte toujours quelque utilité aux auditeurs.

En effet (il est bon de le rappeler pour enflammer le zèle des ministres de Dieu), immense est le nombre, et il augmente chaque jour, de ceux qui ignorent tout de la religion, ou qui n'ont de la foi chrétienne qu'une connaissance telle qu'elle leur permet, au milieu de la lumière de la vérité catholique, de vivre à la manière des idolâtres. Combien nombreux, hélas ! et non seulement parmi les enfants, mais encore parmi les adultes et les vieillards qui ne connaissent absolument rien des principaux mystères de la foi, qui, entendant le nom du Christ, répondent : *Qui est-il... , pour que je croie en lui ?* Par suite, ils ne considèrent pas comme vice de concevoir et de nourrir des haines contre autrui, de conclure les contrats les plus iniques, d'exercer des professions malhonnêtes et de prêter de l'argent à usure, et d'accomplir d'autres actions non moins condamnables. Par suite, ignorant la loi du Christ qui défend non seulement de faire des choses honteuses, mais encore d'y penser et de les désirer sciemment, bien des gens, quoique peut-être pour une cause ou pour une autre ils s'abstiennent des honteux plaisirs, nourrissent toutefois, dans leur esprit qu'aucune notion religieuse ne défend, les plus malsaines pensées, multipliant ainsi les iniquités sur les cheveux de leur tête.

Et ces vices, Nous tenons à le répéter, se rencontrent non seulement chez les populations des champs ou dans la portion misérable du peuple, mais encore, et peut-être plus fréquemment, chez les hommes d'une situation plus relevée, y compris ceux qu'enfle la science, et qui, appuyés sur une vaine érudition, prétendent pouvoir railler la religion et *blasphèment tout ce qu'ils ignorent.*

S'il est vain d'espérer une moisson d'une terre qui n'a pas reçu de semence, comment attendre des générations morales, si elles n'ont pas été instruites en temps voulu de la doctrine chrétienne ? D'où Nous inférons à bon droit, puisque la foi languit de nos jours au point qu'elle est chez beaucoup presque morte, que le devoir de transmettre les vérités du catéchisme, ou n'est rempli qu'avec trop de négligence, ou est omis tout à fait. C'est à tort, en effet, qu'on voudrait dire, pour s'excuser,

que la foi nous est donné à titre gratuit, et que chacun la reçoit au saint baptême. Sans doute quiconque est baptisé dans le Christ se trouve enrichi de la foi à l'état latent ; mais cette semence divine *ne lève pas et ne produit pas de grands rameaux* si elle est abandonnée à elle-même et à sa vertu native. Il y a dans l'homme, dès sa naissance, une faculté de comprendre ; cette faculté a toutefois besoin de la parole maternelle sous la poussée de laquelle elle puisse, comme on dit, passer en acte. C'est justement ce qui arrive à l'homme chrétien qui, renaissant par l'eau de l'Esprit-Saint, apporte avec lui la foi en germe ; il a cependant besoin de l'enseignement de l'Eglise, afin que cette foi puisse se nourrir, se développer et porter du fruit. C'est pourquoi l'Apôtre écrivait : *La foi vient de l'audition, et l'audition a lieu par la parole du Christ*. Pour montrer la nécessité de l'enseignement, il dit : *Comment... entendront-ils, si nul ne leur parle ?*

#### SIX PRESCRIPTIONS

Si, par ce qui a été exposé jusqu'ici, on peut voir quelle est l'importance de l'instruction religieuse du peuple, Nous devons faire tout Notre possible pour que l'enseignement de la doctrine sacrée — l'institution la plus utile pour la gloire de Dieu et le salut des âmes (Constit. Etsi minime 13), pour Nous servir des paroles de Notre prédécesseur Benoît XIV — soit toujours florissante ou, si on la néglige quelque part, y soit restaurée. Voulant donc, Vénérables Frères, satisfaire à ce très grave devoir de l'apostolat suprême, et faire régner partout, en une matière si importante, une même et pareille façon d'agir, Nous établissons, de Notre autorité suprême, et pour tous les diocèses, les prescriptions suivantes, qui devront être étroitement exécutées et observées.

I. — Tous les curés, et d'une façon générale tous ceux qui sont chargés du soin des âmes, devront toute l'année, les dimanches et jours de fête, sans exception, pendant l'espace d'une heure entière, instruire, au moyen du catéchisme, les petits garçons et les petites filles des choses qu'ils doivent croire et faire pour obtenir leur salut.

II. — Ils devront chaque année, pendant plusieurs jours, et à des époques déterminées, préparer ces mêmes enfants à recevoir dignement les sacrements de pénitence et de confirmation.

III. — Ils devront, et avec un zèle tout spécial, tous les jours de carême et, s'il est besoin, pendant d'autres jours

après les fêtes pascales, préparer les adolescents et les adolescentes, par des instructions et des exhortations appropriées, à s'approcher saintement, pour la première fois, de la sainte communion.

IV. — Dans chaque paroisse devra être instituée canoniquement une association qui sera connue sous le nom de congrégation de la Doctrine chrétienne. Les curés, surtout là où le nombre des prêtres est restreint, y auront comme coadjuteurs, pour enseigner le catéchisme, des laïques qui se consacreront à ce ministère, tant par zèle pour la gloire de Dieu que pour gagner les indulgences sacrées si largement accordées par les Pontifes romains.

V. — Dans les grandes villes, surtout dans celles où sont ouvertes des universités, des lycées et des collèges, seront fondées des écoles de religion destinées à instruire, des vérités de la foi et des préceptes de la vie chrétienne, la jeunesse qui fréquente les écoles publiques où l'on ne fait aucune place à la religion.

VI. — Puisque, à notre époque surtout, les adultes n'ont pas moins besoin que les enfants de l'instruction religieuse, les curés et tous ceux qui ont la charge d'âmes devront, outre l'homélie accoutumée sur l'Évangile qui doit être prononcée les jours de fête dans l'église paroissiale, choisir l'heure la plus opportune pour l'affluence du peuple — excepté celle pendant laquelle on instruit les enfants — afin de faire un catéchisme aux fidèles, sous une forme facile et adaptée aux intelligences. Ils devront, dans ces instructions, se servir du catéchisme du Concile de Trente, de telle façon que, dans l'espace de quatre ou cinq ans, ils parcourent tout ce qui concerne le Symbole, les Sacrements, le Décalogue, la Prière et les préceptes de l'Église.

#### APPEL AU ZÈLE DES ÉVÊQUES

Nous établissons et ordonnons ces choses, Vénérables Frères, en vertu de Notre autorité apostolique. Vous devrez faire en sorte, pour votre part, chacun dans votre diocèse, que ces prescriptions soient exécutées intégralement et sans retard. Vous devrez veiller et prendre garde, dans la mesure de votre autorité, à ce que Nos ordres ne tombent pas dans l'oubli, ou, ce qui revient au même, ne soient obéis qu'avec négligence et relâchement. Pour éviter réellement ce défaut, vous devrez user des recommandations les plus assidues et les plus in-

tes pour que les curés n'abordent pas le catéchisme sans préparation, mais au contraire s'y préparent à l'avance avec soin, afin qu'ils ne prononcent pas seulement les paroles de la sagesse humaine, mais que, *dans la simplicité du cœur et de la sincérité de Dieu*, ils suivent l'exemple du Christ, qui, bien qu'il mit au jour des choses cachées depuis le commencement du monde, parlait cependant toujours aux foules en paraboles. Nous savons que la même conduite fut tenue par les apôtres, instruits par le Seigneur. C'est d'eux que Grégoire le Grand disait : *Ils ont eu le plus grand soin de rendre les choses simples pour les peuples simples, d'enseigner des choses compréhensibles et non point des choses élevées et ardues*. Or, en ce qui concerne la religion, presque tous les hommes, par le temps qui court, peuvent être classés parmi les simples.

Nous ne voulons pas que certains, en raison même de ce goût qu'il faut avoir pour la simplicité, se persuadent que ce genre d'enseignement n'exige ni labeur, ni méditation. Au contraire, il en demande plus que tout autre. Il est beaucoup plus facile de trouver un orateur qui parle avec abondance et splendeur, qu'un catéchiste dont l'enseignement soit louable en tout point. Donc, de quelque facilité pour la pensée et l'élocution que l'on ait été doué par la nature, qu'on retienne bien ceci : que jamais l'on ne parlera aux enfants ou au peuple de la doctrine chrétienne, de façon à produire du fruit pour les âmes, si ce n'est après s'être préparé et exercé par une sérieuse méditation. Ils se trompent ceux qui, se fiant à l'ignorance et à l'infériorité intellectuelle du peuple, prétendent pouvoir, en ces matières, agir avec négligence. Au contraire, plus les auditeurs que l'on a sont novices, plus il faut de zèle et de soin pour accommoder les vérités les plus sublimes, déjà si élevées au-dessus des intelligences ordinaires, à la compréhension plus faible des ignorants qui, tout autant que les sages, ont besoin de les connaître pour arriver à l'éternelle béatitude.

Enfin, Vénérables Frères, qu'il Nous soit permis de terminer cette lettre en vous adressant la parole de Moïse : *Si quelqu'un est du Seigneur, qu'il se joigne à moi*. Remarquez, Nous vous en prions et vous en supplions, quels désastres résultent pour les âmes de la seule ignorance des choses divines ! Beaucoup de choses utiles et parfaitement louables ont peut-être été instituées, dans le diocèse de chacun de vous, pour le bien du troupeau qui vous est confié. Veuillez cependant, par-dessus toutes choses consacrer tout ce que vous pourrez de vos efforts, de

vosre zèle, de vos soins et de vos instances assidues à ce que la connaissance de la doctrine chrétienne pènètre et imprègne complètement les esprits. *Chacun, Nous Nous servons des paroles de l'apôtre Pierre, a reçu la grâce pour l'administrer à autrui, comme les bons dispensateurs de la grâce de Dieu aux formes diverses.*

Que votre diligence et votre ingéniosité, grâce à l'intercession de la Bienheureuse Vierge Immaculée, soit heureusement excitées par la bénédiction apostolique que Nous vous accordons très affectueusement à vous, à votre clergé et au peuple confié à chacun de vous, comme témoignage de Notre affection et comme gage des dons célestes.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 15 avril 1905, la deuxième année de Notre Pontificat.

PIE X, PAPE.

### Chronique diocésaine

— Dimanche, le 21 mai, à la Basilique, Sa Grandeur Mgr l'Archevêque a fait les ordinations suivantes :

PRÊTRISE : MM. Jos. Marceau, Alph. Doucet, Jos. Bernier, Edmond Paré, Alph. Tremblay, *Diocèse de Québec* ; Pierre Pineault, *Vicariat apostolique de Saint-Georges*, T. N.

SOUS-DIACONAT : MM. David O'Keefe, Frs Lockary, Will. Duke, *Diocèse de Saint-Jean*, N.-B.

TONSURE : FF. Arth. Doyon (*Diocèse de Québec*), Chs Robillard et C.-H. Marsan (*Diocèse de Montréal*), Alex. Dugré (*Diocèse de Trois-Rivières*), Omer Beaudoin (*Diocèse de Joliette*), des Pères Blancs d'Afrique.

— Par décision de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec ont été nommés : M. l'abbé A. Tremblay, vicaire à Saint-Edouard de Frampton ; M. l'abbé Ed. Paré, vicaire à Saint-Denis ; M. l'abbé J. Bernier, vicaire à Saint-Victor de Tring ; M. l'abbé A. Filteau, vicaire à Saint-Malo.

— La première pierre de la chapelle du couvent franciscain des SS.-Stigmates a été bénite samedi dernier, le 20 mai, par S. G. Mgr l'Archevêque, au milieu d'un grand concours de peuple. M. le Principal de l'Ecole normale Laval a donné le sermon de circonstance.

— Les travaux de l'église de N.-D. des Laurentides, en



arrière de Charlesbourg, avancent rapidement. L'église sera presque terminée de bonne heure cet automne.

— Dimanche dernier, on a célébré solennellement, à l'église de Saint-Sauveur, le cinquantenaire de la fondation de la Confrérie des Dames de la Sainte-Famille. A la cérémonie du soir, l'église était littéralement bondée de ces excellentes mères de famille qui venaient remercier le bon Dieu des grâces qu'il a accordées aux membres de leur Confrérie durant un demi-siècle, et lui demander de leur continuer sa miséricordieuse protection. Mgr l'Archevêque présidait cette belle fête religieuse et a adressé à l'auditoire, avec ses félicitations, de bons et paternels conseils. Le R. P. Tourangeau, Provincial des Pères Oblats, a fait un superbe sermon de circonstance. Beaucoup de prêtres séculiers et de religieux assistaient au chœur.

— Durant le cours de la semaine dernière, Mgr l'archevêque a donné la Confirmation à la Basilique, à Saint-Jean-Baptiste, à Jacques-Cartier, à Saint-Malo, à Saint-Patrice, à N.-D. de Lévis, et dans un grand nombre de communautés.

— S. G. Monseigneur l'archevêque est parti lundi midi pour sa visite pastorale. Sa Grandeur est accompagnée de M. l'abbé A. Gauvreau, curé de Saint-Roch de Québec, et de MM. les abbés C. Beaulieu et J. Côté.

Nous publions plus loin l'itinéraire de cette Visite pastorale.

— — — — —  
Québec, le 24 mai 1905,

Monsieur l'abbé Fortunat-Léonide Pelletier, curé de Saint-Pierre de Broughton, décédé en son presbytère, hier soir, était membre de la Société Ecclésiastique de Saint-Joseph et de la Congrégation du Collège de Sainte-Anne de la Pocatière.

C, A. COLLET, P<sup>RE</sup>

*Secrétaire*

— — — — —

### A propos du Congrès eucharistique de Rome

LE TRÈS SAINT SACREMENT, LE PAPE ET LES PETITS ENFANTS

Le R. P. Durand, ayant demandé une bénédiction spéciale à Sa Sainteté Pie X pour tous les jeunes enfants qui prieraient chaque jour pour le succès du Congrès eucharistique de Rome, a reçu cette charmante réponse que le Saint-Père a daigné écrire de sa propre main au bas de la supplique :

*« A notre cher fils, Henri Durand, prêtre, et à tous les petits enfants qui, pendant les jours du Congrès eucharistique de Rome, prieront au moins durant cinq minutes devant le Très Saint Sacrement, nous accordons avec la bénédiction apostolique cent jours d'indulgence.*

Du Vatican, le 2 avril 1905.

PIE X, Pape.

Mettons donc en prière tous les petits anges de la terre aux pieds du Roi des anges et par eux nous obtiendrons le triomphe du Très Saint Sacrement, gage assuré du triomphe de l'Eglise.

C.

### Itinéraire de la Visite pastorale

1. — Sainte-Pétronille, I. O.....	Lundi	22—23	mai.
2. — Saint-Laurent.....	Mardi	23—24	“
3. — Saint-Jean.....	Mercredi	24—26	“
4. — Saint-François.....	Vendredi	26—27	“
5. — Sainte-Famille.....	Samedi	27—28	“
6. — Saint-Pierre.....	Dimanche	28—29	“
7. — Fraserville.....	Mercredi	31 mai—2	juin.
8. — Notre-Dame du Portage....	Vendredi	2—3	“
9. — Saint-André.....	Samedi	3—4	“
10. — Saint-Germain .....	Dimanche	4—5	“
11. — Kamouraska.....	Lundi	5—7	“
12. — Saint-Denis .....	Mercredi	7—8	“
13. — Rivière-Ouelle .....	Jeudi	8—9	“
14. — Sainte-Anne de la Pocatière.	Vendredi	9—11	“
15. — Saint-Roch des Aulnaies....	Dimanche	11—12	“
16. — Saint-Jean-Port-Joli.....	Lundi	12—13	“

17. — L'Islet.....	<i>Mardi</i>	13—15 juin.
18. — Cap Saint-Ignace.....	<i>Jeudi</i>	15—17 “
19. — Saint-Thomas.....	<i>Samedi</i>	17—19 “
20. — Berthier.....	<i>Lundi</i>	19—20 “
21. — S.-François Rivière-du-Sud..	<i>Mardi</i>	20—22 “
22. — S. Pierre Rivière-du-Sud....	<i>Jeudi</i>	22—23 “
23. — Saint-Eugène.....	<i>Vendredi</i>	23—24 “
24. — Saint-Cyrille.....	<i>Samedi</i>	24—25 “
25. — Sainte-Apolline.....	<i>Dimanche</i>	25—26 “
26. — Saint-Marcel.....	<i>Lundi</i>	26—27 “
27. — Saint-Pamphile.....	<i>Mardi</i>	27—29 “
28. — Sainte-Perpétue.....	<i>Jeudi</i>	29—30 “
29. — Saint-Damase.....	<i>Vendredi</i>	30 juin—1 <sup>er</sup> juillet.
30. — Saint-Aubert.....	<i>Samedi</i>	1 <sup>er</sup> juillet—2 “
31. — Sainte-Louise.....	<i>Dimanche</i>	2—3 “
32. — Saint-Onésime.....	<i>Lundi</i>	3—4 “
33. — Saint-Pacôme.....	<i>Mardi</i>	4—6 “
34. — Mont-Carmel.....	<i>Jeudi</i>	6—7 “
35. — Saint-Philippe de Néri.....	<i>Vendredi</i>	7—8 “
36. — Saint-Bruno.....	<i>Samedi</i>	8—9 “
37. — Saint-Pascal.....	<i>Dimanche</i>	9—11 “
38. — Sainte-Hélène.....	<i>Mardi</i>	11—13 “
39. — Saint-Alexandre.....	<i>Jeudi</i>	13—14 “
40. — Saint-Eleuthère.....	<i>Vendredi</i>	14—15 “
41. — Saint-Antonin.....	<i>Dimanche</i>	16—17 “
42. — Saint-Vallier.....	<i>Lundi</i>	17—18 “
43. — Saint-Michel.....	<i>Mardi</i>	18—20 “
44. — Beaumont.....	<i>Jeudi</i>	20—21 “
45. — Saint-Joseph de Lévis.....	<i>Samedi</i>	2—3 sept.
46. — Bienville.....	<i>Dimanche</i>	3—4 “

### Les trois messes du jour des Morts

Il y a plus d'un quart de siècle qu'une voix autorisée adresse une humble supplique au Pape Pie IX, pour qu'il daignât concéder le privilège des trois messes successives à l'Eglise universelle, le jour des Morts.

Sa Sainteté fit répondre par le Cardinal Patrizi que la Congrégation des Rites serait saisie de cette question, mais qu'au paravant il fallait attendre l'adhésion d'un plus grand nombre d'Evêques.

Or, en 1886, le Souverain Pontife Léon XIII avait reçu, à

cet effet, plus de mille adhésions épiscopales, et alors Sa Sainteté, selon l'usage, confia à la même Congrégation l'examen de la question qui est encore pendante.

Les motifs de cette supplique n'ont rien perdu de leur force ni de leur actualité :

« Des anciennes fondations de la piété catholique, disait le « 31 août 1873 Monseigneur Andreas Casasola, Archevêque « d'Udine, les unes ont été perdues, ou ne suffisent plus aux nécessités des temps ; les autres, et en plus grand nombre, ont « été usurpées, sous prétexte de légalité par des mains rapaces « et sacrilèges. Par ailleurs, le nombre des prêtres diminue de « jour en jour, de telle sorte que les suffrages liturgiques, pour « les âmes du Purgatoire, sont aujourd'hui bien rares comparativement aux premières années de ce siècle ; et ils deviendront encore plus rares, puisque la charité des fidèles, surtout « parmi les riches, n'a plus hélas ! sa vie puissante et sa générosité d'autrefois. »

De plus en plus, le culte des morts disparaît de la famille et ce qui contribue par-dessus tout à rendre notre époque si légère, si bruyante, si irrévérencieuse, c'est le souci des choses présentes et l'oubli de l'au delà. Il semble, sauf de rares exceptions, que les vivants ne survivent aux morts que pour s'emparer de leurs biens. Les devoirs les plus sacrés de la charité, de la reconnaissance et souvent de la justice sont indignement méconnus. Des grandes impiétés que Dieu punit dans nos jours de désolation, celle-là n'est peut-être pas la moindre.

Nos pieux lecteurs apprendront avec consolation qu'un certain nombre d'évêques, à l'occasion du prochain Congrès eucharistique international (1), demandent humblement à sa Sainteté Pie X de daigner étendre, à l'Eglise universelle, la faveur de trois messes le jour des Morts. Déjà l'Amérique latine, les Antilles, l'Espagne, le Portugal, et, en France, le diocèse de Perpignan jouissent de cet insigne privilège.

*(Revue de l'Adoration réparatrice, Rome.)*

---

(1) A l'unanimité, le 23 juillet 1904, le Congrès eucharistique international d'Angoulême, présidé par NN. SS. les Evêques et Archevêques : Ricard, d'Angoulême ; Delamaire, de Périgueux ; Rumeau, d'Angers ; Faucault, de Saint-Dié ; Aggéar, de Saint-Jean-d'Acre ; Heylen, de Namur, et Lecot, cardinal de Bordeaux, a émis un vœu favorable à la supplique concernant les trois messes.

### Le Bienheureux Vianney

— o —

Le corps du bienheureux Curé est encore en parfait état de conservation. Il y a dix ans, on pouvait faire plier les articulations des bras et des jambes; depuis cette date, elle sont devenues moins flexibles, mais on peut encore avec quelque difficulté les faire mouvoir. Après la cérémonie, on a exposé le corps du Bienheureux sous l'autel principal de l'église d'Ars. On l'a revêtu des ornements sacerdotaux; on a arrangé avec un peu de cire le visage, qui est conservé dans ses lignes générales; et là, sous l'autel majeur, on pourra dire de lui *defunctus adhuc loquitur*. Il fallait cependant extraire de ses reliques; et pour ne point déranger l'harmonie générale du corps si bien conservé, on a pris des côtes dont on distribuera des fragments.

(Semaine religieuse de Tournai.)

### Les Juifs et les Origines de l'Inquisition espagnole

— o —

Le 4 avril, à la salle des conférences populaires de l'Association franciscaine, à Paris M. Lecasble, président des « Militants du Devoir Chrétien », a révélé un des côtés peu connus mais fort intéressants de l'action funeste des Juifs au moyen âge.

On ne cesse de représenter l'Inquisition espagnole comme la preuve de l'intolérance catholique. Or cette Inquisition d'ailleurs condamnée par les Papes à cause de ses excès, n'a été qu'une mesure de représailles exercées par un peuple exaspéré.

Voici les faits développés pendant deux heures, preuves en mains, par le vaillant conférencier. Durant le moyen âge, par leur argent, fruit de l'usure, les Juifs avaient su capter la faveur des princes espagnols, accaparer les charges publiques et se servir de leur situation pour pressurer le peuple.

Celui-ci n'avait pour défenseur que les évêques et les moines. Or, au début du quinzième siècle, par une audace inouïe, les Juifs réussirent à s'emparer des évêchés et des abbayes en simulant de fausses conversions au catholicisme. Maîtres alors

de toutes les charges, ils exploitèrent le peuple espagnol avec une avarice féroce.

C'est contre cet état de choses que se dressa l'Inquisition : elle fut la vengeance d'un peuple odieusement opprimé.

(*La Croix.*)

---

### Bibliographie

---

— *Les Ecoles du Nord-Ouest*, Discours prononcé le 17 avril 1905 dans la grande salle du Monument National, à Montréal, par Henri Bourassa, député de Labelle à la Chambre des Communes. Imprimerie du *Nationaliste*, 1437, rue Notre-Dame, Montréal. (Dix sous l'ex., à l'adresse qui vient d'être donnée.)

Nos remerciements à M. Bourassa, pour l'envoi qu'il nous a fait de cette publication.

Nous avons déjà signalé ce courageux et saisissant discours de M. Bourassa. C'est l'exposé calme et mesuré de l'exacte position que ferait, aux catholiques et aux Canadiens-Français de l'Ouest, la clause amendée du bill d'Autonomie des nouvelles provinces. L'émotion patriotique qui se dégage de cette lecture ne vient que des faits eux-mêmes, et n'en est que plus pénétrante.

Souhaitons que l'opinion publique, enân éclairée, impose au Parlement une décision qui respecte les droits et les sentiments de la minorité catholique. Deux mois durant, nos députés canadiens-français ont proclamé, avec une brillante éloquence, ces droits de nos compatriotes et coreligionnaires de l'Ouest; qu'ils confirment maintenant par leur vote les belles protestations qu'ils ont fait entendre.

Nous espérons que tous ceux qui sont en mesure de le faire s'emploieront à répandre largement, et *promptement*, le Discours du député de Labelle.

— *Le Moulin de Dumont*, par Philippe-Baby Casgrain, avocat, etc. Lévis. 1905. Brochure in-12, de 12 pages.

Intéressante monographie de l'ancienne propriété de J.-B. Dumont, que les Jésuites avaient auparavant possédée comme maison de campagne des pensionnaires de leur Collège, où se passa un glorieux incident à la bataille de Sainte-Foy, et où s'élève aujourd'hui le Monument des Braves.

— *Le Secret de la Salette et l'Apparition de la Très Sainte Vierge sur la Sainte Montagne*, le 19 septembre 1846. Paris. 1905.

— *Réparation !* Instructions aux hommes du monde, prêchées à Saint-Philippe du Roule et à Saint-Augustin (Carême de 1905), par M. l'abbé de Gibergues, Supérieur des Missionnaires diocésains de Paris. Un volume in-12. 3 fr. Vve Ch. Poussiègue, éditeur, 15, rue Cassette, Paris.

« Une des raisons qui éloignent le plus peut-être certains esprits modernes de la foi catholique et troublent davantage ceux dont les croyances ne sont ni éclairées ni solides, c'est la doctrine de l'expiation et de la réparation. » Aux uns et aux autres, l'auteur montre ce qu'ils ont à faire pour donner satisfaction à leur conscience en même temps qu'à la justice et à l'amour de Dieu.

— P. DES BOIS. *Réponse à des objections contre la Religion*. 1 vol. in-12 de 350 pages. Prix : 2 fr. Ouvrage honoré de l'Imprimatur de l'Archevêché de Paris, de lettres élogieuses des évêques de Langres et de Quimper, et de François Coppée. Ancienne Maison Ch. Douniol, 29, rue de Tournon. Paris-VI<sup>e</sup>, et à Québec chez Garneau, Pruneau & Kirouac, libraires.

Voilà un livre dont la lecture s'impose aujourd'hui. Il ne répond pas seulement à des objections quelconques, selon son titre trop modeste, mais aux *objections modernes et actuelles* que les journaux propagent chaque matin, et que la foule accepte sans contrôle.

Il forme donc un volume qui met à néant tout ce que, depuis la nouvelle phase de la guerre à l'Eglise, les pseudo-raisonneurs ont voulu inventer.

On les entend répéter : La Religion ne ressemble plus à l'Eglise primitive ; elle n'est pas nécessaire à l'honnête homme ; la foi abdique la raison ; le Pape est un souverain étranger ; les vœux des religieux sont antisociaux ; le catholicisme n'est pas civilisateur ; la Religion est bonne pour les femmes ; le culte protestant est d'une touchante simplicité ; on n'est pas chrétien avant d'être Français ; les pauvres et les riches devraient avoir les mêmes honneurs, etc., etc.

Et l'auteur a ainsi relevé *quarante-trois* principales objections, toutes actuelles, dont il démontre à la fois le venin et l'absurdité, leur consacrant à chacune une dizaine de pages en moyenne, pour les présenter dans tous leurs détails. Aussi, qualité éminemment appréciable, sans vouloir paraître ni théo-

logien, ni exégète, ni savant, ses raisonnements sont si assimilables, que tout lecteur un peu loyal est obligé d'avouer : L'objection ne tient plus debout, et la religion reste invincible.

C'est donc bien ici un livre dont la lecture s'impose. L'auteur est un homme du monde, avec un titre officiel de haute valeur, qui a entendu autour de lui toutes ces objections, y a constamment répondu, et s'adresse maintenant à tous les catholiques exposés à être harcelés par les mêmes ennemis de l'Eglise.

Nous ne doutons donc pas que, dans les salons bourgeois et au foyer de l'honnête ouvrier, son beau livre n'obtienne un véritable succès. Les femmes pieuses le feront lire à leurs maris ; les prêtres s'en inspireront et le recommanderont ; et les âmes de conscience et de bon sens, qui étaient superficielles ou hésitantes, redeviendront chrétiennes.

En nos temps troublés, des livres comme celui de M. P. des Bois sont une œuvre de véritable mérite, et de très efficace apostolat. On ne saurait trop les recommander, tant ils deviennent indispensables.

Ph.-G. L.

— *Directoire spirituel des Tertiaires de Saint-François* par le P. Eugène d'Oisy. Deuxième édition, revue et augmentée. Paris, Poussielgue, 15, rue Cassette, et Couvin, maison Saint-Roch (Belgique), 1905. In-16 de VIII-522 pages. Prix : 1 franc.

Il y a deux ans à peine que parut la première édition de ce manuel. L'ouvrage est déjà épuisé et ce seul fait dit bien haut la valeur de ce livre qui est le fruit d'une longue et sérieuse expérience.

L'éminent auteur, qui vit depuis plus de trente ans dans les choses franciscaines, a voulu améliorer, si possible, la seconde édition de son ouvrage. Disons qu'en réalité il a heureusement développé ce qu'il avait trop succinctement exposé dans sa première édition, qu'il a tout mis au point et à jour. Son ouvrage, en un mot, est le véritable roi de tous les manuels franciscains ; il est une magnifique théologie du Tiers-Ordre.

Et ces 530 pages d'impression ne coûtent que la somme d'un franc !

P. UBALD.